

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire adopté à l'Assemblée. Les principales mesures](#)
- [Le médiateur des marchés publics alerte les administrations sur le respect des délais de paiement](#)
- [Un opticien sur cinq propose une "fraude à la mutuelle"](#)
- [Des sénateurs UMP soupçonnés de détournement de fonds. L'UMP dément](#)
- [Pourquoi les auto-entrepreneurs peuvent \(enfin\) crier victoire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [DSN : La simplification de la paie, c'est maintenant](#)
- [Travail au noir : nouveau record de redressements](#)
- [Marisol Touraine prépare l'hôpital à un plan d'économies drastique](#)
- [Pourquoi les frais d'hôpital varient du simple au sextuple](#)
- [Médicaments : les pharmaciens seront désormais rémunérés à la boîte délivrée](#)
- [Les fraudes à la CAF mieux détectées](#)
- [Marylise Lebranchu évoque un allègement des cotisations des fonctionnaires](#)

FISCALITE

- [Le contrôle fiscal a rapporté 10 milliards à l'Etat en 2013](#)
- [Fraude fiscale : la question des comptes cachés en Suisse sera réglée en 2016, affirme Sapin](#)
- [L'exécutif veut durcir la lutte contre la fraude à la TVA](#)
- [Manuel Valls programme de nouvelles baisses d'impôt](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Une filiale de la Poste accusée de travail dissimulé à grande échelle](#)
- [Manipulation de taux : Crédit Agricole, HSBC et JPMorgan dans le collimateur de Bruxelles](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine-Saint-Denis : Comment PSA voit l'avenir de son site d'Aulnay-Sous-Bois](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [L'union sacrée du patronat contre "l'usine à gaz de la pénibilité"](#)

LIVRE/REVUES DIVERSES

- ["Partager le pouvoir c'est possible - réinventer l'entreprise ?", par Eric Albert](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire adopté à l'Assemblée. Les principales mesures

Le 20/05/14, les députés ont adopté le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS).

Le vote ? Pour : 314. Contre : 165. Abstention : 50. **Qui compose l'ESS ?** Environ 200 000 associations, mutuelles ou coopératives, qui justifient « *de la poursuite d'un objectif d'utilité sociale, d'une gouvernance démocratique ou participative définie par des statuts et d'une gestion au but lucratif limité ou encadré* ». Ces associations, mutuelles ou coopératives représentent 10 % du produit intérieur brut et près de 10 % des emplois en France.

Les principales mesures de la loi :

01)- Les acteurs de l'ESS ont désormais un accès facilité aux financements. Notamment grâce à la Banque publique d'investissement (BPI), qui doit cibler vers ce secteur quelque 500 millions d'euros.

02)- La création d'une Chambre française de l'ESS. **Objectif ?** La promotion et le développement du secteur. **Challenges :** « *Institution de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), associant entreprises de l'ESS et entreprises commerciales privées "classiques", ainsi que collectivités territoriales, centres de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou encore organismes de formation, pour mutualiser leurs moyens, au service de l'utilité sociale, du développement local durable et de la création d'emplois non-délocalisables* ».

03)- Une définition plus précise des critères des subventions publiques, pour éviter qu'elles ne soient attaquables juridiquement en matière de marchés publics.

04)- Obligation de rechercher un repreneur en cas de projet de fermeture d'un établissement. Le respect de cette disposition est une condition de l'homologation du plan de sauvegarde de l'emploi par l'administration.

05)- La possibilité pour l'administration de demander le remboursement d'aides versées dans les deux années précédentes en cas de fermeture d'un site pour lequel existait un repreneur.

06)- Le soutien à la reprise d'entreprises par des salariés. Comment ? En informant les salariés des entreprises de moins de 250 employés d'un projet de vente au moins deux mois avant.

07)- Des mesures de soutien aux Scop (sociétés coopératives ouvrières de production). Plus particulièrement, par la création d'un statut de Scop d'amorçage, afin de permettre aux salariés d'être minoritaires pendant au maximum sept ans dans le capital, le temps de réunir les fonds pour être majoritaires.

08)- La transformation du volontariat de service civique, réservé aux plus de 25 ans en volontariat associatif, avec des contrats de 6 à 24 mois que seules les associations pourront proposer. Ce service civique ne doit pas être confondu avec le service civique destiné aux 16-25 ans.

09)- La création d'un cadre juridique modernisé et sécurisé pour les associations.

10)- Les mineurs de 16 ans révolus ont désormais le droit de constituer une association et d'y exercer des responsabilités, sans nécessité d'une autorisation parentale préalable comme c'est le cas actuellement, mais avec une information a posteriori.

11)- De nouveaux outils de financement pour les associations et les mutuelles sont créés.

12)- Les comités d'entreprise ont maintenant le droit de donner jusqu'à 1 % de leur budget à un organisme bénéficiant du mécénat (et non plus seulement, comme actuellement, à une association humanitaire reconnue d'utilité publique).

13)- Des entreprises de l'ESS, spécialement constituées à cet effet, ont, sous condition, l'autorisation d'émettre des monnaies locales complémentaires.

14)- Nouvelle définition, plus large qu'auparavant, du commerce équitable, qui inclura non seulement les relations Nord-Sud mais aussi les relations Nord-Nord.

[Retour au sommaire](#)

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203509637616-le-projet-de-loi-sur-l-economie-sociale-et-solidaire-adopte-a-l-assemblee-672258.php>

[http://www.challenges.fr/actu-en-direct/20140520.CHA4006/economie-sociale-et-solidaire-la-loi-est-votee.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140521_NLCHAACU10H- -loi-sur-l-economie-sociale-et-solidaire-les-principales-mesures#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140521](http://www.challenges.fr/actu-en-direct/20140520.CHA4006/economie-sociale-et-solidaire-la-loi-est-votee.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140521_NLCHAACU10H- -loi-sur-l-economie-sociale-et-solidaire-les-principales-mesures#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140521)

(Sources : www.lesechos.fr du 20/05/2014, www.challenges.fr du 21/05/2014)

● Le médiateur des marchés publics alerte les administrations sur le respect des délais de paiement

Jean-Louis Blachier, médiateur des marchés publics, qui a pris ses fonctions il y a un an et demi, rend son premier rapport d'activité annuel fin mai. **Le constat ?** En 2013, M. Blachier a reçu 231 dossiers de réclamation. **Qui étaient les plaignants ?** Des PME (56 %), des TPE (27 %), des ETI (entreprises intermédiaires : 9 %), des grands groupes (5 %). **Les griefs ?** Le principal : les délais de paiement. Le délai moyen de paiement des pouvoirs publics « *serait tombé sous la barre des 30 jours* ». **M. Blachier** ajoute : « *Le sujet s'améliore, mais cela reste très compliqué dans les collectivités locales, notamment en Outre-mer, et dans les hôpitaux* ». **Les plus mauvais payeurs ?** Les collectivités locales et les hôpitaux. **Autres griefs ?** Le non versement des pénalités de retard, le non paiement des travaux supplémentaires demandés par le donneur d'ordre, l'extrême complexité des démarches permettant de postuler à un appel d'offres, ce qui entraîne souvent, de la part des candidats évincés, une incompréhension. **M. Blachier** : « *Il faut 10 fois plus de documents pour répondre à un marché public en France qu'en Allemagne* ». D'après M. Blachier, une des solutions qui permettrait d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics et à la commande publique (200 milliards chaque année), pourrait passer par un assouplissement de la responsabilité pénale des acheteurs publics. **M. Blachier** : « *La France est le seul pays au monde où les acheteurs publics ont une responsabilité pénale qui court jusqu'à 3 ans après les faits. Or un acheteur peut faire jusqu'à 10 000 achats par an* ». M. Blachier propose par conséquent de ramener cette responsabilité de 3 ans à 1 an.

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/0203512440930-le-mediateur-des-marches-publics-alerte-les-administrations-sur-le-respect-des-delaix-de-paiement-672603.php>

(Source : www.lesechos.fr du 21/05/2014, Marie Bellan)

[Retour au sommaire](#)

● Un opticien sur cinq propose une "fraude à la mutuelle"

D'après une enquête, publiée le 20 mai 2014 par **Que Choisir**, près d'un opticien sur cinq proposerait à ses clients « *de falsifier leur facture pour qu'ils soient mieux remboursés par leur complémentaire Santé... et ainsi leur vendre des lunettes plus chères* ». **L'enquête ?** Elle a eu lieu en novembre 2013, auprès de près de 1 200 opticiens (10 % des magasins d'optique en France). **La méthode ?** L'enquêteur se faisait passer pour un client sélectionnant une monture plus chère que le montant remboursable par sa complémentaire Santé. Dans 17,9 % des cas, soit près d'un sur cinq, l'opticien a, selon Que Choisir, suggéré de manière spontanée « *une fraude à la complémentaire santé* ». **Le Nouvel Observateur** : « *Cela permet au client d'être mieux remboursé par sa mutuelle, et à l'opticien de vendre des montures plus chères. Pour l'opticien, l'opération est simple : il suffit d'augmenter artificiellement le prix facturé sur les verres, davantage pris en charge, et de diminuer celui de la monture* ». **UFC Que Choisir** : « *Cette fraude, dont les professionnels sont responsables à titre principal, est plus particulièrement répandue chez les opticiens indépendants (29,5 % des cas) que chez les grandes enseignes nationales (11,8 %)* ». UFC Que Choisir précise que ces pratiques « *frauduleuses* » coûtent cher, car elles poussent les mutuelles à augmenter leurs cotisations « *pour compenser le surplus de prestations versées* ». Au total, toujours selon Que Choisir, le coût évalué serait de 142 millions d'euros supplémentaires par an pour le consommateur. **Alain Bazot**, président de l'UFC-Que Choisir : « *Il y a une double responsabilité des opticiens et des complémentaires, et les deux s'alimentent. C'est condamnable et préjudiciable, car cela alimente le côté inflationniste du système. [Les mutuelles, qui remboursent en majorité les frais d'optique, contribuent] à déséquilibrer le marché de l'optique, [en proposant] des garanties toujours plus élevées* ». Le gouvernement envisage de plafonner les remboursements par les complémentaires (450 euros tous les 2 ans). Une mesure que l'UFC Que Choisir juge insuffisante pour faire baisser les prix. L'association plaide pour les réseaux de soins (le consommateur paie moins

cher en allant chez des opticiens conventionnés par sa mutuelle). Le système existe déjà, il a été mis en place par certaines mutuelles depuis plusieurs années.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140520.OBS7832/un-opticien-sur-cinq-propose-une-fraude-a-la-mutuelle.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140520_NLNOACTU17H- -un-opticien-sur-cinq-propose-une-fraude-a-la-mutuelle#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20140520](http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140520.OBS7832/un-opticien-sur-cinq-propose-une-fraude-a-la-mutuelle.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140520_NLNOACTU17H- -un-opticien-sur-cinq-propose-une-fraude-a-la-mutuelle#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20140520)

- L'enquête de Que Choisir ? (synthèse) :

<http://www.quechoisir.org/sante-bien-etre/systeme-de-sante/professionnel-de-sante/communiqu-e-enquete-clients-mysteres-chez-les-opticiens-les-liaisons-dangereuses-entre-opticiens-et-complementaires-sante-imposent-un-changement-de-monture-pour-la-reforme-du-secteur>

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 20/05/2014, J.D. (avec agence), www.quechoisir.org du 20/05/2014)

● Des sénateurs UMP soupçonnés de détournement de fonds. L'UMP dément

La cellule **Tracfin** (la cellule anti-blanchiment de Bercy) a alerté le procureur de la république. Une enquête préliminaire de la brigade de répression de la délinquance astucieuse (BRDA) aurait révélé « *des faits potentiels de détournements de fonds publics, d'abus de confiance et de blanchiment au Sénat* ». **L'objet de l'enquête ?** Les relations « troubles » de deux associations : l'Union Républicaine du Sénat (URS), et le Cercle de réflexion et d'études sur les problèmes internationaux (Crespi). **Le Figaro** : « *Ces deux entités auraient perçu des dizaines de milliers d'euros en chèques et en liquide, versés par la questure du Sénat. Ces fonds auraient notamment été destinés à rembourser les frais de relations publiques liés à de précédentes élections, et contractés par une trentaine de sénateurs UMP membres de l'URS* ». **Le groupe UMP du Sénat** a publié un communiqué, dans lequel il « *entend démentir formellement tout détournement de fonds publics* ». Le groupe précise également être « *naturellement à la disposition de la justice afin de fournir toutes informations nécessaires et utiles à la poursuite de l'enquête* ».

<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/couacs/2014/05/20/25005-20140520ARTFIG00059-des-senateurs-ump-soupcennes-de-detournement-de-fonds.php>

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/05/20/97001-20140520FILWWW00277-senat-l-ump-dement-le-detournement-de-fonds.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 20/05/2014, Marc de Boni)

● Pourquoi les auto-entrepreneurs peuvent (enfin) crier victoire

Le 21/05/14, a été votée, par la Commission mixte paritaire, la réforme du régime des auto-entrepreneurs. **Adrien Sergent**, fondateur du mouvement des poussins, qui s'opposait à la loi Pinel : « *Nous avons réussi ! Nous avons sauvé le régime d'auto-entrepreneur* ».

LA REFORME :

CE QUI RESTE EN L'ETAT

01)- Les plafonds de chiffre d'affaires (au-delà desquels l'auto-entrepreneur doit réintégrer le régime de droit commun) ne sont pas abaissés.

02)- Le système de taxation reste identique : les cotisations sociales que paye l'auto-entrepreneur sont proportionnelles à son chiffre d'affaires. **Yves Fouchet**, Président de l'association CCI Entreprendre en France : « *C'est simple : on gagne, on paye ; on ne gagne pas, on ne paye pas !* ». **Karine Valentin**, consultante à l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprise) : « *Le risque de créer une entreprise est moindre* ».

03)- Le régime d'auto-entrepreneur reste applicable sans limitation dans le temps.

04)- Aucun nouveau métier n'est exclu du régime.

[Retour au sommaire](#)

CE QUI CHANGE

05)- Les commerçants et les artisans auto-entrepreneurs vont devoir s'inscrire sur un registre. **Grégoire Leclercq**, président de la FEDEA (Fédération des auto-entrepreneurs) : « *L'immatriculation n'apportera rien de plus, si ce n'est de la complexification* ». **Laurent Grandguillaume**, le député qui a rédigé le rapport : « *J'avais proposé que l'immatriculation ne se fasse qu'au moment où l'auto-entrepreneur réalise du chiffre d'affaires. Sinon on génère des dépenses publiques pour des structures qui ne créent pas de richesses* ».

06)- Il est créé un stage de cinq jours, préalable à l'installation et payant. Qui est concerné ? Les candidats artisans auto-entrepreneurs. Pourquoi ? Pour mieux encadrer leur activité.

07)- Les artisans du bâtiment seront contraints d'inscrire sur leurs factures qu'ils sont bien assurés.

08)- Les taux d'imposition continuent d'augmenter. Ils atteignent désormais environ 25 % pour les prestations de service, et 14 % pour l'achat/revente.

09)- La réforme ouvre également la simplification du régime de l'auto-entrepreneur à l'ensemble des entreprises individuelles, en créant un fonctionnement commun aux auto-entrepreneurs et aux micro-entreprises, avec la naissance d'une structure, la CGEI (Confédération Générale des Entreprises Individuelles).

LES POINTS QUI RESTENT A REGLER

- **La dissimulation de salariat** sous le statut d'auto-entrepreneur (2 à 3 % des cas, selon les Urssaf). Ce point est toujours sans solution.

- **La concurrence « déloyale »** que peut représenter l'auto-entrepreneuriat dans certains secteurs, comme le bâtiment.

- **La question des charges non déductibles** du chiffre d'affaires, et que doit assumer seul l'auto-entrepreneur. Une auto-entrepreneuse, lors des Assises de l'auto-entrepreneur : « *Nous payons tout seuls la carte de transport, la facture de téléphone, les frais d'essence. [...] Quand on enlève tout ça, il ne reste pas grand-chose ! Donc moi je dis qu'il faut avoir les moyens d'être auto-entrepreneur ! Tout le monde ne peut pas l'être !* ».

- **Une visibilité réduite de l'auto-entrepreneur sur son avenir.** Par exemple, il n'a pas droit au chômage et son droit à la retraite se calcule sous condition de chiffre d'affaires.

LE BILAN APRES 5 ANS DE REGIME

D'après les chiffres de l'**Acoss**, 974 000 personnes, à la fin février 2014, ont adopté ce régime. Ces nouvelles entreprises ont généré au total 25 milliards de chiffre d'affaires. Sur l'année 2013 seulement, le chiffre d'affaires s'est établi à 6,4 milliards d'euros. Mais la réussite est extrêmement variable. Toujours selon l'**Acoss**, 53 % des auto-entrepreneurs seulement ont déclaré un chiffre d'affaires positif au quatrième trimestre 2013. Un communiqué de l'**AFP** indique : « *[Parmi eux,] seulement 6,1 %, soit environ 56 000 auto-entrepreneurs, ont enregistré un chiffre d'affaires supérieur à 7 500 euros pour le quatrième trimestre 2013, contre un peu plus d'un cinquième (22,2 %) qui ont déclaré un chiffre d'affaires trimestriel de moins de 1 500 euros* ». En moyenne, le chiffre d'affaires trimestriel s'élève à 3 200 euros. **Karine Valentin** : « *Cela peut paraître très peu mais il faut relativiser : tous les auto-entrepreneurs n'exercent pas cette activité comme occupation principale* ». **Chantal Tisserand**, vice-présidente déléguée de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) : « *Nous sommes tous conscients que même si le régime s'est amélioré, il reste des choses à changer* ».

[http://www.challenges.fr/emploi/20140522.CHA4167/pourquoi-les-auto-entrepreneurs-peuvent-crier-victoire.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140523_NLCHAACU18H- -pourquoi-les-auto-entrepreneurs-peuvent-enfin-crier-victoire#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140523](http://www.challenges.fr/emploi/20140522.CHA4167/pourquoi-les-auto-entrepreneurs-peuvent-crier-victoire.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140523_NLCHAACU18H- -pourquoi-les-auto-entrepreneurs-peuvent-enfin-crier-victoire#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140523)

(Source : www.challenges.fr du 23/05/2014, Claire Bouleau)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● DSN : La simplification de la paie, c'est maintenant

L'Usine Nouvelle consacre un article détaillé à la DSN (déclaration sociale nominative), insistant sur le fait que, si la DSN ne va devenir obligatoire qu'au 1^{er} janvier 2016, les entreprises ont tout intérêt à anticiper. Car, c'est de simplification administrative qu'il s'agit.

M. Echard, responsable du service paie de la Société Générale, qui a reçu une bonne partie des grands groupes français : « *Tous viennent nous demander conseil. Les directions ont compris qu'il fallait commencer dès maintenant à mettre en place la déclaration sociale nominative* ». **M. Jacques**, directeur marketing de l'éditeur EBP : « *Pour que tout se passe bien, il faut anticiper le passage obligatoire de la DSN et ne pas attendre le dernier moment* ». **Mme Humbert-Bottin**, directrice générale du groupement d'intérêt public pour la modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS), explique qu'il ne s'agit pas d'une simple mise à jour des logiciels de paie : « *Cela implique de réorganiser ce service, car ce n'était*

pas la même personne qui remplissait les déclarations et préparait les bulletins de salaires ». Pour **Mme Cazalis**, experte paie dans un cabinet indépendant qui intervient auprès des PME de la métallurgie, il convient de revoir les processus : « *Corriger les erreurs au mois le mois devrait être plus simple qu'une seule fois l'année. Mais l'organisation de la paie va devoir aussi être plus rigoureuse et plus précise, et tout devra être déclaré à date* ». Parmi les grandes entreprises, la Société Générale se donne 9 mois pour basculer son système. **M. Echard** : « *Cela évite le stress et l'explosion des coûts. Nous avons choisi d'appliquer la DSN au moment où aucune migration informatique importante n'était prévue dans le groupe* ». **L'Usine Nouvelle** : « *Le passage à la déclaration sociale nominative devrait représenter pour la banque une économie de 600 jours/hommes par an pour les services centraux, soit près de 180 000 euros, grâce à la simplification des déclarations, en particulier celle concernant les indemnités journalières* ». Un gain d'efficacité, « *plus limité* », mais tout de même à la portée des PME. **Mme Cazalis**, qui a opté pour la DSN depuis 4 mois : « *Il ne m'a fallu que trois minutes pour déclarer un arrêt de travail, alors qu'auparavant j'aurais dû me connecter à un site internet et remplir les données en ligne* ».

<http://www.usinenouvelle.com/article/la-simplification-de-la-paie-c-est-maintenant.N261619>

(Source : www.usinenouvelle.com du 15/05/2014)

● Travail au noir : nouveau record de redressements

Selon l'Acoss, les redressements Urssaf pour travail illégal ont battu un nouveau record, en progressant de 12 % en 2013, par rapport à 2012. 8 000 opérations de contrôle ciblées ont, dans 80 % des cas, donné lieu à des redressements, pour un total de 291 millions d'euros.

Les Echos : « *Le bilan des cinq dernières années est [...] spectaculaire puisque la lutte contre le travail au noir rapporte aujourd'hui presque trois fois plus qu'en 2008 aux caisses de la Sécurité sociale* ». L'Acoss précise que ces chiffres mesurent le rendement des contrôles effectués, et non l'ampleur réelle du travail dissimulé. **La raison de ce succès ?** Des échanges d'informations avec les autres administrations, sous la houlette des Codaf (des comités opérationnels anti-fraude départementaux), permettent de mieux cibler les contrôles. **L'Acoss** : « *Cette coordination du travail des administrations et de la justice permet en particulier de renforcer la lutte contre les malversations organisées à grande échelle, comme la fraude au détachement de salariés étrangers* ».

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203523631516-travail-au-noir-nouveau-record-de-redressements-673729.php>

(Source : www.lesechos.fr du 26/05/2014, Vincent Collen)

[Retour au sommaire](#)

● Marisol Touraine prépare l'hôpital à un plan d'économies drastique

Le 21/05/14, lors de l'inauguration du salon Hôpital Expo, **Mme Touraine**, ministre de la Santé, a expliqué que les hôpitaux et les cliniques allaient devoir accélérer l'essor de la chirurgie ambulatoire. L'objectif : qu'une opération sur deux, dès 2016, soit réalisée dans ces conditions (le patient rentre chez lui le soir, après l'opération, au lieu de dormir à l'hôpital). Economies attendues : 1 milliard d'euros. Autre point, Mme Touraine a insisté sur les coopérations entre établissements. **Mme Touraine** : « *[Une] loi de santé [dont les grandes lignes seront dévoilées] dans moins d'un mois facilitera la mutualisation au sein d'un même territoire d'un certain nombre d'activités liées au système d'information, à la formation, aux achats* ». La loi devrait aussi relancer le dossier médical personnalisé. **Le but ?** Faciliter les échanges d'informations sur les patients entre les hôpitaux, les maisons de retraite et la médecine de ville. **Principaux concernés ?** Les personnes âgées dépendantes et les patients atteints de maladies chroniques. **M. Valletoux**, président de la Fédération hospitalière de France (FHF), a réagi en s'élevant contre ce qu'il appelle « *la politique du rabot* ». Quant au milliard d'économies qui serait réalisé grâce à la chirurgie ambulatoire, il l'a qualifié « *d'objectif illusoire* ». Les calculs de la FHF sont plutôt de l'ordre de 570 millions. Enfin, **M. Valletoux** a dénoncé un « *bureaucratisme débridé* » : « *Pas moins de 230 circulaires ont été adressées aux établissements en 2013* ». **Mme Touraine** s'est engagée à « *alléger les contraintes* » qui pèsent sur les hôpitaux.

http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203509637020-marisol-touraine-prepare-l-hopital-a-un-plan-d-economies-drastrique-672250.php?google_editors_picks=true

(Source : www.lesechos.fr du 21/05/2014, Vincent Collen)

● Pourquoi les frais d'hôpital varient du simple au sextuple

Dans une enquête publiée le 22/05/14, l'Observatoire des restes à charge en santé dénonce le fait que, pour des soins identiques, les patients ne payent pas la même chose dans tous les hôpitaux français. Le prix d'une journée d'hospitalisation en médecine s'élevait ainsi, en 2012, à 358,83 euros par jour au centre hospitalier de Nogent-le-Rotrou (le moins gourmand), et à 2 230 euros à Lunéville (le plus cher). Soit du simple au sextuple. **La raison ?** Le tarif journalier de prestation (TJP), que chacun doit payer de sa poche à l'hôpital, dont le fonctionnement n'est pas simple, et semble aujourd'hui encore plus compliqué. Cette participation du patient étant la plupart du temps prise en charge par sa complémentaire Santé, cela rend le TJP invisible. Mais tout le monde n'a pas de mutuelle.

Le Monde : « Dans son enquête publiée jeudi, l'Observatoire voit là trois principaux problèmes, bien loin de l'image que l'on peut avoir de l'hôpital public : des restes à charge imprévisibles, inégalité selon l'hôpital fréquenté, opacité ». Les tarifs journaliers de prestations sont fixés après validation par l'agence régionale de santé (ARS), et « sur proposition presque discrétionnaire du directeur de l'établissement », « sans forcément de rapport avec le coût réel de production des soins ». **Marc Morel**, le directeur du Ciss : « *Etait-ce le fait des CHU ? Des centres hospitaliers ? Nous avons cherché une logique à tout cela, et vite vu qu'il n'y en avait pas. [...] Le TJP est un élément d'ajustement comptable, il permet à des établissements de se refaire une santé financière. Personne ne le savait, même des gens comme nous qui connaissons pourtant bien le secteur de la santé* ».

http://www.lemonde.fr/sante/article/2014/05/22/pourquoi-les-frais-d-hopitaux-varient-du-simple-au-sextuple_4423329_1651302.html

(Source : www.lemonde.fr du 22/05/2014, Laetitia Clavreul)

● Médicaments : les pharmaciens seront désormais rémunérés à la boîte délivrée

Le 22/05/14, le premier syndicat de pharmaciens et l'assurance maladie ont signé un accord : désormais, les pharmacies toucheront 80 centimes par boîte de médicament vendue en 2015. Elles perçoivent aujourd'hui 53 centimes.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/20140522trib000831333/medicaments-les-pharmaciens-seront-desormais-remunerer-a-la-boite-delivree.html>

(Source : www.latribune.fr du 22/05/2014)

● Les fraudes à la CAF mieux détectées

La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) a recensé, en 2013, 20 937 fraudes (+ 16,5 % par rapport à 2012). **Daniel Lenoir**, directeur général de la Cnaf, indique que la hausse des cas de fraude détectés s'explique par « *une efficacité plus grande du système de contrôle* », et non par une hausse du nombre de fraudes. Les contrôles sont, en effet, mieux ciblés grâce à la méthode dite de datamining. Cela permet que la majorité des contrôles aboutisse à la détection effective d'une fraude. La Cnaf a déclaré que 95 % des fraudes ainsi détectées avaient été sanctionnées (10 000 cas de fraudes en 2013, pour un montant moyen de 600 euros). **Les allocations les plus fraudées ? 01)-** Les minima sociaux, à 65,5 % des cas (RSA : 37 % des cas). **02)-** Les aides au logement social (pour un quart des cas). **03)-** Les prestations familiales (10 % des cas). **Les techniques de fraude ?** Dans 7 cas sur 100, il s'agit de la non-déclaration volontaire d'un changement d'activité ou de ressource. Dans 2 cas sur 10, de la dissimulation d'un concubinage. « *Une minorité des cas (8 %) est le fait d'escroqueries* ».

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/0203518222724-prestations-familiales-les-fraudes-en-forte-hausse-en-2013-673252.php>

(Source : www.lesechos.fr 23/05/2014, Astrid Gruyelle)

[Retour au sommaire](#)

● Marylise Lebranchu évoque un allègement des cotisations des fonctionnaires

Le 19/05/14, lors d'une rencontre avec les syndicats, **Mme Lebranchu**, ministre de la Fonction publique, a indiqué qu'il ne serait « *pas impossible qu'il y ait des mesures pour les agents entre 1 et 1,3 Smic sous forme d'une baisse de cotisations, comme dans le privé* »

(source : CGT). **Brigitte Jumel** (CFDT) : « [Elle a] ouvert un peu une porte, [mais] le contenu reste extrêmement flou ». Le ministère a précisé qu'une réunion sur le sujet se tiendra « dans deux ou trois semaines ».

<http://www.acteurspublics.com/2014/05/20/marylise-lebranchu-evoque-un-allegement-des-cotisations-salariales-des-fonctionnaires>

(Source : www.acteurspublics.com du 20/05/2014, Raphaël Moreaux)

FISCALITE

● Le contrôle fiscal a rapporté 10 milliards à l'Etat en 2013

D'après Bercy, la lutte contre la fraude fiscale a gagné en efficacité en 2013, permettant de détecter 18 milliards d'euros de fraude : 14,3 milliards de redressements + 3,7 milliards de pénalités. 10 milliards ont été effectivement encaissés par l'Etat (+ 1 milliard par rapport à 2012). Parallèlement, plus de 23 000 "repentis" se sont présentés auprès du service de traitement des déclarations rectificatives (STDR), pour se mettre en règle avec le fisc. 1 260 dossiers ont déjà été traités et 764 millions d'euros encaissés.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/05/22/le-controle-fiscal-a-rapporte-10-milliards-a-l-etat-en-2013_4423339_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 22/05/2014)

● Fraude fiscale : la question des comptes cachés en Suisse sera réglée en 2016, affirme Sapin

Le 22/05/14, **M. Sapin**, ministre des Finances, s'est exprimé dans "Le Parisien/Aujourd'hui en France". **Objet ?** La question des comptes cachés en Suisse. **M. Sapin** : « L'étau est en train de se resserrer [autour des fraudeurs]. La coopération entre nos administrations s'améliore. Cela va se poursuivre. En 2016, au plus tard, la question des comptes cachés en Suisse appartiendra au passé ». Au sujet d'un éventuel renforcement de la loi, **M. Sapin** : « [Je suis] ouvert à la discussion, mais il faut faire attention au respect du droit des personnes et à une nouvelle éventuelle censure du Conseil constitutionnel. [...] Etre plus efficace, c'est taper là où il y a le plus de probabilité de trouver de la fraude, en évitant de créer de l'inquiétude, de la complexité, en particulier dans le monde des entreprises ».

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/0203514403633-fraude-fiscale-la-question-des-comptes-caches-en-suisse-sera-reglee-en-2016-affirme-sapin-672840.php>

(Source : www.lesechos.fr du 22/05/2014)

● L'exécutif veut durcir la lutte contre la fraude à la TVA

Le plan de lutte contre la fraude, présenté le 25/05/14, fait la part belle à la lutte contre la fraude à la TVA. Cette fraude coûte chaque année au moins 10 milliards d'euros aux finances publiques (30 milliards, selon certaines études). Autre lutte : la fraude sur le détachement des salariés. La loi, adoptée en décembre 2013, donne des moyens accrus à la justice et au fisc, notamment avec la création d'un procureur financier dédié. « Même chose pour la loi bancaire, qui facilite l'échange entre Tracfin et la justice ». **Yan Galut**, député PS, a préconisé des mesures pour mieux coordonner l'action des différentes administrations impliquées (Douanes, DDFIP) : « Il faut accélérer la lutte contre la fraude fiscale, car il y a de la marge. Nous pourrions récupérer de 3 à 4 milliards de plus par an ».

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203512416096-l-executif-veut-durcir-la-lutte-contre-la-fraude-a-la-tva-672703.php>

(Source : www.lesechos.fr du 25/05/2014, Elsa Conesa)

[Retour au sommaire](#)

● Manuel Valls programme de nouvelles baisses d'impôt

Le 26/05/14, au lendemain des élections européennes, « marquées par l'arrivée en tête du Front National et une nouvelle déroute du PS », le premier ministre, **M. Valls**, a prôné « de nouvelles baisses d'impôt, notamment de l'impôt sur le revenu » dans le cadre de la loi de finances 2015 : « Il faut de nouvelles baisses d'impôt, notamment de l'impôt sur le revenu parce que cette fiscalité pèse lourdement sur les couches populaires et sur les classes moyennes. [...] Il faut du temps, et moi je demande ce temps. [...] Il y a une feuille de route qui a été tracée, et moi je ne veux pas changer cette feuille de route. [Il faut] que le quinquennat aille à son terme ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140526.CHA4222/manuel-valls-programme-de-nouvelles-baisses-d-impot.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140526_NLCHAACU10H- -manuel-valls-programme-de-nouvelles-baisses-d-impot#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140526](http://www.challenges.fr/economie/20140526.CHA4222/manuel-valls-programme-de-nouvelles-baisses-d-impot.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140526_NLCHAACU10H- -manuel-valls-programme-de-nouvelles-baisses-d-impot#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140526)

(Source : www.challenges.fr du 26/05/2014)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Une filiale de la Poste accusée de travail dissimulé à grande échelle

Le 20/05/14, une cinquantaine de salariés de Mediapost, une filiale de La Poste, a saisi les prud'hommes. **Motif ?** Leur employeur se serait rendu coupable de travail dissimulé. **Le Figaro** : « *Ils accusent Mediapost de leur imposer des objectifs de distribution de prospectus irréalisables, ce qui les contraint à travailler au-delà des heures rémunérées pour venir à bout du paquet de publicités qui leur a été remis* ». D'après l'avocat des plaignants, il disposerait d'une note de la direction régionale du travail contestant le système mis en place chez Mediapost. Selon un syndicaliste, plusieurs inspecteurs du travail auraient aussi localement réprimandé la filiale de la Poste pour ce motif. Pour l'heure, les enquêtes en cours seraient suspendues, Mediapost travaillant à un nouveau système de quantification du temps de travail, cette fois basé sur la géolocalisation des salariés et donc sur le temps réellement travaillé. **La Poste** : « *On négocie encore avec les organisations syndicales, rien n'est signé* ».

<http://www.lefigaro.fr/social/2014/05/20/09010-20140520ARTFIG00239-une-filiale-de-la-poste-accusee-de-travail-dissimule-a-grande-echelle.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 20/05/2014, Marie Bartnik)

● Manipulation de taux : Crédit Agricole, HSBC et JPMorgan dans le collimateur de Bruxelles

La Commission européenne a formellement accusé Crédit Agricole, HSBC et JPMorgan de manipulation de taux de référence financiers liés à l'euro. Les trois banques risquent des amendes pouvant aller jusqu'à 10 % de leur chiffre d'affaires.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/20140520trib000830903/manipulation-de-taux-credit-agricole-hsbc-et-jpmorgan-dans-le-collimateur-de-bruxelles.html>

(Source : www.latribune.fr du 20/05/2014)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Seine-Saint-Denis : Comment PSA voit l'avenir de son site d'Aulnay-Sous-Bois

Le 19/05/14, PSA a présenté les grandes orientations de son projet de reconversion du site d'Aulnay en "cité industrielle" à l'horizon 2023. Le projet combinerait à la fois activités économiques et "lieux de vie" pour les habitants. **Pierre Todorov**, secrétaire général de PSA : « *[Le groupe entend] garder une présence sur le site et y installer un centre de formation technique et commercial[e] qui pourra former 10 000 collaborateurs par an* ». **Bruno Beschizza**, nouveau maire UMP d'Aulnay-Sous-Bois, s'est, lui, engagé à créer sur place une pépinière d'entreprises dès cette année ou en 2015. Pourraient venir intégrer le site : ID Logistics (500 à 600 emplois), la Société du Grand Paris (SGP) et Siemens. Nom de code du projet : La Fabrique.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/comment-psa-voit-l-avenir-de-son-site-d-aulnay-sous-bois_1544717.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 19/05/2014)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● L'union sacrée du patronat contre "l'usine à gaz de la pénibilité"

Medef, CGMPE et UPA ont rédigé une lettre commune à Manuel Valls, pour lui demander d'assouplir le dispositif du compte de pénibilité. Ils estiment que la réforme de la pénibilité serait « *d'une extrême complexité, onéreuse, porteuse d'un signal très négatif pour la prévention et, de plus, source d'une grande insécurité juridique* » : « *Le principe même d'un compte personnel suppose un suivi permanent des salariés incompatible avec la réalité concrète des tâches des salariés et la gestion d'une entreprise, en particulier d'une PME-TPE* ». Selon eux, cela pourrait créer des risques sur le climat interne des entreprises. **En**

cause ? Les « contestations à venir sur le nombre de bénéficiaires et la multiplication inexorable des contentieux. [Bref,] le compte de prévention de la pénibilité ne peut donc rentrer en vigueur en l'état ». **Des réactions ?** Michel Issindou, député PS, rapporteur à l'Assemblée nationale de la loi sur les retraites : « Il va falloir être relativement rudimentaire dans les modes de calculs pour rester dans une logique de simplification ». Hervé Garnier, secrétaire national de la CFDT : « Personne n'a intérêt à en faire une usine à gaz ». La CFDT précise aussi qu'elle n'entend pas reculer sur le sujet. C'est, en effet, après avoir obtenu d'ouvrir le chantier de la pénibilité que la centrale syndicale avait accepté de signer la réforme des retraites de 2003. Cette signature lui avait alors coûté cher en termes de rendus de carte. **Challenges** : « Aujourd'hui, elle veut prouver qu'elle n'a pas signé pour rien ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140521.CHA4046/l-union-sacree-des-patrons-contre-l-usine-a-gaz-de-la-penibilite.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140522_NLCHAUCTU10H-_-l-union-sacree-des-patrons-contre-l-usine-a-gaz-de-la-penibilite#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140522](http://www.challenges.fr/economie/20140521.CHA4046/l-union-sacree-des-patrons-contre-l-usine-a-gaz-de-la-penibilite.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140522_NLCHAUCTU10H-_-l-union-sacree-des-patrons-contre-l-usine-a-gaz-de-la-penibilite#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140522)

(Source : www.challenges.fr du 22/05/2014, Laurent Fargues)

LIVRE/REVUES DIVERSES

● "Partager le pouvoir c'est possible-réinventer l'entreprise ?", par Eric Albert

- **Présentation de l'éditeur** : « La vérité ? L'entreprise et ses salariés sont au bout du rouleau. Epuisement, stress, injustices salariales, rivalités entre services, pression de l'actionnaire, la règle du chacun pour soi domine. Entre recherche de la compétitivité par tous les moyens, volonté obsessionnelle de baisser les coûts, le monde du travail se transforme trop souvent en épreuve, voire en un enfer quotidien. Dans cet univers où la compétition est devenue de plus en plus forcenée, des lueurs d'espoir apparaissent néanmoins : on peut faire autrement ! Il n'y a pas de fatalité à cette course d'obstacles permanente qu'est devenu le travail pour beaucoup d'entre nous. Partout dans le monde, des entreprises réinventent une autre forme de relation entre partenaires, construisent leur modèle sur la satisfaction et l'envie des salariés, mettent en avant la collaboration plutôt que la performance individuelle. De toutes tailles, présentes dans tous les secteurs d'activité, elles renouvellent un modèle de capitalisme à bout de souffle. Elles répondent aux aspirations d'une société plus horizontale. Il n'y a pas de fatalité à la dictature du toujours plus, toujours plus vite ! Ces entreprises qui refusent de copier les autres pour créer leur propre système sont aussi celles qui réussissent le mieux, voilà ce que nous apprend ce livre à la fois très documenté et décapant ». **L'auteur** : Eric Albert est psychiatre, titulaire d'un DEA de psychopathologie des comportements. En 1990, il fonde l'Institut Français d'Action sur le Stress (IFAS), un cabinet de référence dans le domaine de la stratégie managériale. Il est, par ailleurs, éditorialiste aux Echos.

"Partager le pouvoir c'est possible-réinventer l'entreprise ?". Albin Michel. Collection Essais. 200 pages.

- Un entretien avec Eric Albert, par Christophe Bys, pour l'Usine Nouvelle :

<http://www.usinenouvelle.com/article/le-bien-etre-au-travail-va-devenir-une-necessite-absolue-pour-creer-de-la-valeur-previent-le-consultant-eric-albert.N260855>

(Source : www.usinenouvelle.com du 09/05/2014, Christophe Bys)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr